

LES  
MESURES



## PROTOCOLE DU 19/12/2018 : COMME UN GOUT D'AMERTUME !

Comment les officiers de police doivent ils interpréter le protocole signé le 19 décembre par le Ministre de l'Intérieur et les organisations représentatives du corps d'encadrement et d'application ?

Pour permettre le financement des mesures promises par le gouvernement, profitant également aux personnels administratifs techniques et scientifiques ainsi qu'aux agents de préfecture, les officiers de police (et les commissaires) ne bénéficieront pas de la PRE gilets jaunes.

Nos collègues se retrouvent exclus de toute mesure compensatoire des services supplémentaires effectués depuis le mouvement social des gilets jaunes, pourquoi ?

Ils ne bénéficieront pas non plus de l'augmentation de l'ISSP obtenue par les gradés et gardiens, pourquoi ?

Quelle reconnaissance à leur investissement durant ces dernières semaines ?

L'Union des Officiers UNSA appelle à une forte mobilisation de l'ensemble des cadres et à une inter-syndicale des cinq organisations représentant les officiers et les commissaires de police !

